

Département de l'Eure
COMMUNE DE SAINT-MARCEL
PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision n°1 du PLU

Prescrite le 07-02-2013 Arrêtée le 29-04-2016 Approuvée le 12-05-2017

Plan n°1a : Plan général



vea
Urbanisme & Architecture
Paysage & Environnement

Echelle :
1/6000°

Département de l'Eure

COMMUNE DE SAINT-MARCEL

PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision n°1 du PLU

Prescrite le 07-02-2013 Arrêtée le 29-04-2016 Approuvée le

Plan n°1a : Plan général



Echelle :
1/6000°

1. ZONAGE

ZONES URBAINES

- UA : Centre ville ancien
- UAb : Secteur d'habitat ouvrier ancien lié à l'usine Bata
- UAv : Centre ville ancien - Secteur du Virolet
- UB : Nouveau centre-ville. Mixité fonctionnelle (habitat, commerces, équipements centraux)
- UC : Zone résidentielle et équipements périphériques
- UCA : Poches d'habitat ancien au cœur du secteur résidentiel
- UCm : Secteur paysager des "coteaux de Montigny"
- UCs : Secteur paysager rue Scouffaire
- UH : Pôle équestre
- UM : Zone mixte à dominante économique. Requalification entrée de ville et RD 6015
- UZ : Zones d'activités économiques (ZAE)
- Uza : Zone d'activités économiques située sur le plateau
- Uzn : Zone d'activités économiques en lien avec le secteur nautique

ZONE A URBANISER

- AUb : Zone d'ouverture à l'urbanisation destinée à renforcer le futur centre-ville

ZONES NATURELLES ET AGRICOLES

- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle spécifique au camping
- Ne : Zone naturelle spécifique aux aménagements et équipements culturels et techniques
- Nv : Zone naturelle spécifique à la sédentarisation des gens du voyage
- A : Zone agricole

2. PROTECTION DE FORMES URBAINES, DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ECOLOGIQUE

Servitudes liées aux Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme

Patrimoine protégé au titre des articles L151-19 & 23 du code de l'urbanisme : voir plan n°2

